

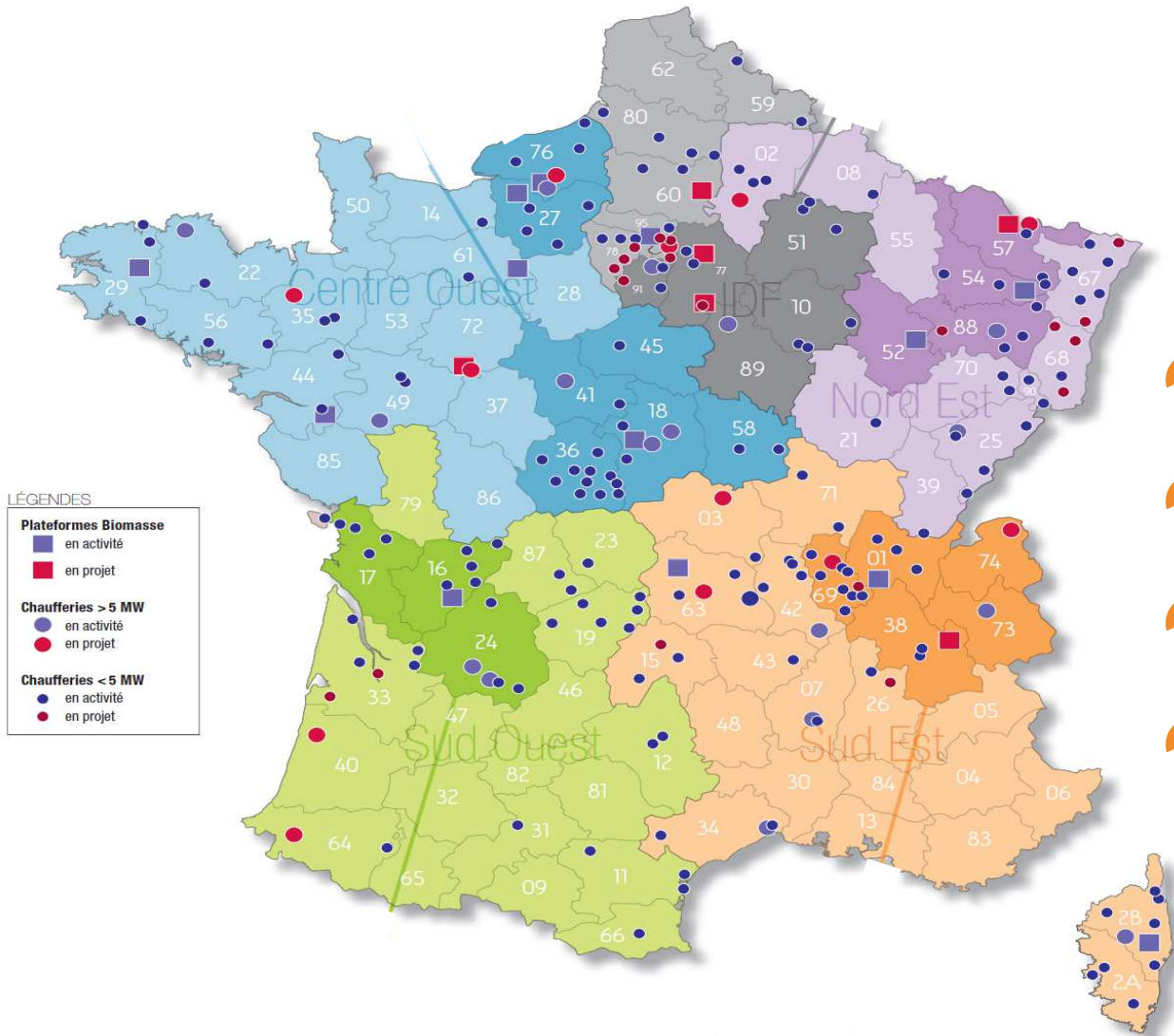


Quels impacts des évolutions réglementaires vu d'un exploitant

1. La biomasse à Cofely
 - Une problématique nationale
 - Une forte croissance
2. Exemples concrets
 - Aix en Provence
 - Amélie les Bains
3. Quelles perspectives ?

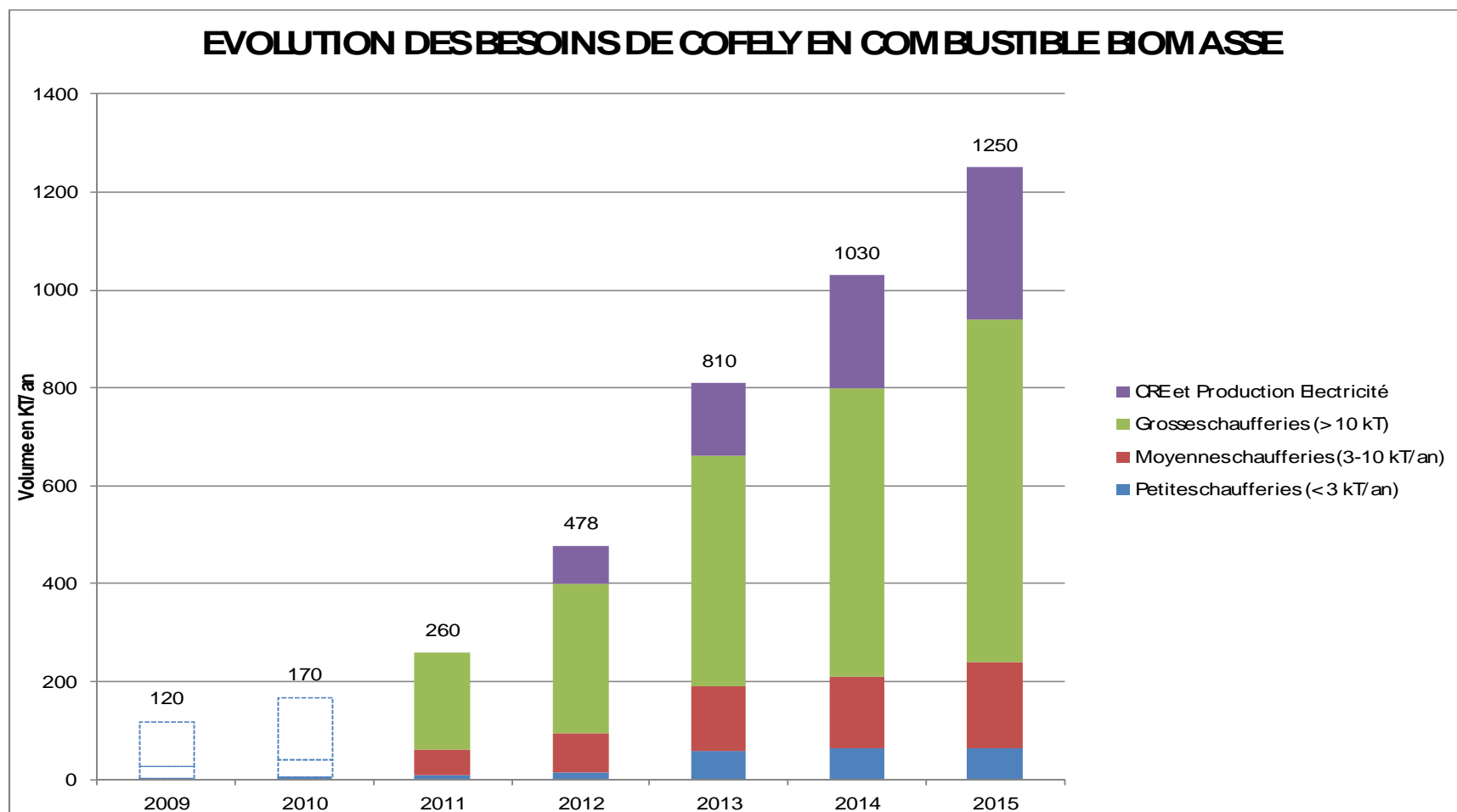


Le bois énergie pour Cofely en 2013



- Plus de 300 chaufferies
- 800 000 tonnes de bois
- 35 000 livraisons
- 18 plateformes

Croissance des volumes : + 200 kt/an



80 % du volume dans 20 % des chaufferies en nombre

L'exemple d'Aix en Provence

L'installation

- DSP qui alimente le réseau de chaleur
- 16 MW
- Mise en service novembre 2013
- Classement 29 10 A

L'approvisionnement prévu

- 23 0000 t/an
- 12 % de bois de recyclage dit de classe A

Adaptation à l'incertitude réglementaire

- Finalisation du projet en 2012, grande incertitude réglementaire
- Décision prise avec le client de ne pas retarder le projet et de rester en 29 10 A
- Remplacement du bois d'emballage prévu dans le plan d'appro par de la plaquette : + 10 % sur le prix du R1 bois

L'exemple d'Amélie les Bains

L'installation

- Projet BCIAT 2010
- Alimentation de l'usine d'Arjo Wiggins
- 19 MW
- Mise en service novembre 2013
- Classement 29 10 A

L'approvisionnement prévu

- 26 000 t/an
- 20 % de bois de recyclage dit de classe A

Adaptation à l'incertitude réglementaire

- Finalisation du projet en 2013, grande incertitude réglementaire
- Décision prise avec le client de ne pas modifier le projet et de conserver le plan d'approvisionnement
- Pari sur la capacité des fournisseurs à produire du combustible SSD d'ici au 15 octobre 2014

Quelles perspectives

Quel risque environnemental ? Non démontré sur la qualité de l'air

- Les essais de combustion montrent l'absence d'écart significatifs dans les émissions entre la biomasse naturelle et les bois de recyclage propres
- Les recherches sur la combustion de bois souillés montrent la concentration des polluants dans les cendres

Quelles conséquences d'un passage en 2910 B ? Seule quelques grosses installations peuvent

- Augmentation des délais d'instruction
- Image négative de la combustion du bois déchet, risque de blocage du projet
- Fréquences des analyses plus importantes, obligations de mesures supplémentaires => coûts d'analyses plus élevés
- Seuils de polluants identiques => même contraintes sur le combustible

Quelles perspectives

Quelles conséquences si l'arrêté SSD n'est pas publié très vite ? Ruptures d'approvisionnement

- 650 kt/an de bois d'emballage utilisés sur les 3 Mt/an de bois énergie
- Crise du bois mise en évidence par la pluviométrie et l'augmentation des exportations de grumes => il n'y a pas la matière pour substituer rapidement ce combustible

Quel coût supplémentaire de la SSD ?

- Le besoin de la qualité du tri des bois d'emballage existait avant l'évolution réglementaire => pas de surcoût pour les bons professionnels
- Création en cours d'une organisation pour accompagner les opérateurs et négocier les prestations d'analyse, de certification au niveau national => 2 à 3 % d'augmentation du coût de production pour une plateforme qui traite 10 kt/an.
- Prix de vente des bois d'emballage a doublé depuis 2 ans (source CEEB) => difficile de séparer les futures variations liées au marché et celles liées aux coûts

Quels besoins de la filière

- Stabiliser la réglementation => publier très vite les arrêtés SSD et SMQ
- Donner du délai pour mettre en œuvre les démarches qualité, => impossible entre juin et octobre 2014